
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Alain PIERRET, Nathalie JACOB, Abdelmajid MAUCHE, Gérard BALDISSERA, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, Louisa BENZAID, Béatrice LAMBINET

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Nathalie JACOB, Alain MERTZ à Fatiha ADDA, Hatice KAYA-KARAGOZ à Michèle PROUST, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Abdelmajid MAUCHE, Clarisse MEYER à Amanda ADAM, Christine FITTANTE à Gérard BALDISSERA

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Christine FITTANTE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Brigitte ZERRES

Membres absents : Chloé MARTINEZ

Point n°29 – Lancement de la procédure de déclassement d'une partie de la rue Jean-François de la Pérouse

Retour de Messieurs Jean-Marc ROSIER, Abdelmajid MAUCHE et Férit BURHAN.

Convocation expédiée et affichée le : 29 mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 27
33	18	9	pour : 27 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 qui dispose que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal (...), que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant qu'une partie de la rue Jean-François de la Pérouse correspond à un espace non affecté à l'usage du public qui pourrait être cédé,

Considérant que la procédure de déclassement des voies communales nécessite une enquête publique préalable dans le cadre de leur suppression et de leur aliénation,

Vu le plan parcellaire faisant figurer la partie de voie concernée,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'engager une procédure de déclassement d'une partie de la rue Jean-François de la Pérouse, selon procès-verbal d'arpentage à établir,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à engager la procédure d'enquête publique préalable,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 9 avril 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM29-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Publication : 15/04/2019